CONVENTION NATIONALE.

# COMPTE RENDU



PAR CH. F. M. GODEFROY,

Représentant du peuple, député de l'Oise,

En exécution du décret du 21 nivôse, an 3:

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

---

J'AI rempli une mission, dans le courant de frimaire de l'an 2 et jours suivans, dans le département de Seine-et-Marne, où une insurrection s'est manifestée, au point que des citoyens parurent en grand nombre, en armes, pour demander l'exercice de leur religion, que des mesures mal entendues leur avoit ravi, cause certaine de tant de mouvemens que la sagesse seule du peuple a empêché d'avoir des suites funestes. J'ai rendu compte précédemment des mesures que j'ai prises, de concert avec mon collègue Morisson; nous avons aussi rapporté combien elles eurent de succès, en ramenant le calme en peu de temps.

J'ai dépensé pour cette mission six cent vingt-huit livres, tant pour l'envoi de trois courriers extraordinaires à Paris, frais de voyage, transports à Meaux et autres lieux, de costume national, d'ordonnances, que frais de retour à Paris, d'impression et dépenses générales, ci . . . . . . . . . . . . . . 628 livres.

N'ayant rien touché sur les fonds de la République, je n'avois par conséquent qu'à me faire remplir de mes dépenses, ainsi que je l'ai fait par des mandats sur le receveur du district à Coulommiers, et sur la trésorerie nationale.

Elle fut grande, ma satisfaction, de voir en peu de temps un orage politique qui faisoit craindre des suites fâcheuses, se terminer, au moyen des mesures prises, sans effusion de sang, et par le feul appareil de la force.

Certes, le législateur qui de même ramène le calme par la persuasion et la fermeté, doit bien se féliciter : car quel est celui qui ne souffre pas, quand des circonstances le forcent de déployer un caractère de sévérité envers ses concitoyens ? Celui qui pense autrement peut tomber dans des excès nuisibles à l'affermissement même de la révolution. Il faut punir ses seuls ennemis, et sauver ceux qui ne peuvent être rangés dans cette classe.

Ne nous écartons donc jamais des principes sacrés de justice. C'est-là le seul moyen de faire aimer la révolution et le gouvernement républicain. Je la réclame aussi, cette justice, envers une famille infortunée dont je fais partie, qui la demande au Corps législatif depuis cinq années, pour être réintégrés dans un bien acquis par nos ancêtres : cette affaire est au comité d'aliénation, sous le point d'être mise au rapport, sous le nom des héritiers Doré.

Je n'ai jamais imposé de taxes révolutionnaires ou autres, ni n'en ai reçu aucunes.

Je n'ai point eu de voitures de la République.

*Signé*, GODEFROY.

---

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Ventôse, l'an III.